

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

ET DES VOIES NAVIGABLES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS

AND INLAND WATERWAYS

06 FEB 2026

N° 013

/C/MINT/SG/DAMVN/SDTMFL

COMMUNIQUE- RADIO- PRESSE

Le Ministre des Transports, Autorité Maritime Nationale, informe le public qu'à la suite de vérifications en cours sur le registre maritime, plusieurs cas d'immatriculations frauduleuses, effectuées au moyen d'applications non autorisées, ont été détectés.

Le Gouvernement de la République du Cameroun dénonce cet usage frauduleux du pavillon national et décline toute responsabilité à l'égard de ces actes répréhensibles.

Dans l'attente de l'aboutissement de la réforme visant à renforcer le cadre juridique en la matière, les immatriculations des engins flottants appelés à naviguer hors des eaux territoriales camerounaises sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, à compter de la date de signature du présent communiqué, sans préjudice des sanctions qui pourraient être prises à l'encontre des armateurs indécents.



NOELLE BIBENE Jean Ernest Masséna